



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2020 A 18H00

Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON,
M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Florence CAILLEUX, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY,
M. Rachid CHELBI, Adjoints,
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Fabien
LESPAGNOL, arrivé à 18h25, Conseillers délégués,
M. Michel BILON, Mmes Roselyne ROUSSEL, Anne-Marie TRÉPÉ, Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE,
Liseline DAILLY-LAVOINE, M. Christophe DUCHAUSSOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

M. Marc LAVOINE qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY,
M. Fabien LE SPAGNOL qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR, jusqu'à son arrivée à 18h25
M. Joël BRIOIS qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH,

Était absent excusé :

Ø

Étaient absents :

M. Yann-Gaël DUPUY,
Mme Rose-Marie GRIEL,
M. Laurent BRÉDILLET,
Mme Valérie BRÉDILLET,
M. Emmanuel BYHET,
M. Emeric GRIEL.

Mme Christine LAVACRY a été nommée Secrétaire de Séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2016

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

II] DÉLIBÉRATIONS

1. - COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA PLAGE – AVENANT 1 – NGE GC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC QUAI SADI CARNOT – AVENANT 1 – LOT 4 – TELLIER PAYSAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RD940 AU TRÉPORT DE LA GENDARMERIE AU BOULEVARD DU CALVAIRE – AVENANT 1 – LOT 1 - EBTP

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 ACQUISITIONS

ACQUISITION DES TERRAINS APPARTENANT À ESPACES FERROVIAIRES PLACE PIERRE SÉMARD AU TRÉPORT POUR RÉSERVE FONCIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles de terrains sis au Tréport, sections AI 114 à 118, d'une superficie totale de 6 795m² moyennant la somme de 67 950€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu pouvoir, à procéder à cette acquisition par acte notarié,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la conservation, de l'acte notarié d'acquisition.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

3.2 ALIÉNATIONS

CESSION DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LA SOCIÉTÉ ÉCLIPSE DIFFUSION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à céder ces 26 olivios au fournisseur d'origine, la Société ÉCLIPSE DIFFUSION, à leur prix d'achat soit **18 818.80€ HT**.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX AU PDIPR VALANT INSCRIPTION AU PDESI

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants,

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale	Numéro de parcelle
CR n°8 de Mesnil-Val au Tréport	-	-
Chemin d'exploitation n°51	-	-
Chemin d'exploitation n°53	-	-
Chemin d'exploitation n°54	-	-

- **PREND ACTE** que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Seine-Maritime (PDESI 76).

QUE LA VILLE DU TRÉPORT

- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier) ;
- **S'ENGAGE** à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement ;
- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.03.2020 ET AU 01.04.2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE la modification du tableau des effectifs,

➤ D'une part, au 1^{er} mars 2020, comme suit :

Filière / Grade	Quotité de travail	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
FILIERE TECHNIQUE			
▪ Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	-1	-1
Total		-1	-1

➤ D'autre part, au 1^{er} avril 2020, comme suit :

Filière / Grade	Quotité de travail	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
FILIERE TECHNIQUE			
▪ Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	-1	
▪ Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Temps complet	-1	
▪ Adjoint technique	Temps complet		+1
	Temps non complet	+1	+1
Total		-1	+2

- **AUTORISE M. le Maire**, ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

5. - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.8 DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE

INTERVENTION DANS LE CADRE D'UN RECOURS FORMULÉ PAR DES TIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE M. le Maire** à ester en justice dans le cadre d'un recours formulé par des tiers ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer le mandat à remettre au conseil des parties requérantes.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 du budget VILLE DU TRÉPORT.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET CAMPING MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 du budget CAMPING MUNICIPAL.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 du budget PARCS DE STATIONNEMENT

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LE MONT-HUON

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 du budget LOTISSEMENT LE MONT-HUON.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

REPRISE DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTTE** la reprise sur provisions pour un montant de **753 600 €**.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS - BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **ACCEPTTE** de provisionner à hauteur de 856 275€ pour le gymnase Célérier, soit un total de 1 031 659€.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

7.2 FISCALITÉ

DÉLIBÉRATION FISCALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **VOTE** les taux de taxes directes locales suivants :

- **Taxe d'habitation :** 20,11%
- **Taxe foncière bâti :** 26,53 %
- **Taxe foncière non bâti :** 40,87 %

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

7.10 DIVERS

CONSTAT DE CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **CONSTATE** les créances irrécouvrables d'un montant total de **1 248,33 €** sur le budget principal de la Ville du Tréport ;
- **PREND ACTE** que ces sommes feront l'objet d'un mandat émis au compte 6542 (créances éteintes).

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS » - FIXATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS CAMPING, CAMPING-CARS ET CHALETS ET DES MATÉRIELS, MOBILIERS ET PRESTATIONS DIVERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DÉCIDE** de fixer pour le camping municipal « Les Boucaniers », à compter du 1^{er} mars 2020, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :
 - Les tarifs des emplacements camping et camping-cars ;
 - Les tarifs des locations de chalets du camping ;
 - Les tarifs des matériels, mobiliers et prestations divers.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à évaluer et apprécier les situations exceptionnelles et à décider de l'octroi d'une réduction à titre commercial et de dédommagement, en cas d'incident ou de désagrément subi par un client à l'occasion d'un séjour au sein de l'établissement.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

VENTE DES ANCIENNES CHAISES DE LA SALLE REGGIANI

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la mise en vente des anciennes chaises en l'état ;
- **FIXE** le prix de vente à 15€ les 6.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

PRISE EN CHARGE DES REPAS DES INTERVENANTS DIVERS LORS DES ANIMATIONS ET SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DÉCIDE** du principe de prise en charge des repas fournis aux techniciens et prestataires externes ainsi qu'aux agents et élus municipaux intervenant à l'occasion des animations et spectacles proposés par la collectivité et organisés en différents lieux (salle Serge Reggiani, scène du Forum de la plage, Église Saint-Jacques...);
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de cette décision.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

La séance est levée à 19h23.

Le Maire,

Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le 06 MARS 2020